



Procès-verbal de la Régionale des Vétérans

Date : **Jeudi 05 mars 2026**

Lieu : **Siège de la Ligue à Saint Denis)**

Heure : **16h00**

Présidence : M. Jean Albert ROLLIN

Présent(e)s :

M. René Michel VIRASSAMY – Jean Marc BLANCARD

ORDRE DU JOUR :

- 1- Composition de la Commission**
- 2- Proposition modification Règlement**
- 3- Courriers**





1. Composition de la Commission

Président :	Jean Albert ROLLIN
Vice-Président :	René Michel VIRASSAMY
Secrétaire :	Jean Marc BLANCARD
Membre Référents :	
Nord/Est :	André SALMON
Est :	Hassim JEBANNE
Nord :	Yves CORRE
Sud :	Mathieu QUINOT

2. Proposition modification règlement

- Suite au courrier transmis par le club VET. F.C. DE SAINTE THERESE, transmis en date du 20 octobre 2025 à la LRF, proposition de ne pas limiter le nombre de joueurs mutés sur la feuille de match.

La Commission propose de limiter le nombre de joueurs mutés y compris les mutations hors période à 8, soit 6 mutés normaux, plus 2 hors période, au lieu de 4 normaux et 2 hors période.

- Suite au courrier transmis par le club AJS RIVIERE DU MAT, transmis en date du 24 février 2026 à la LRF, proposition de modification sur l'utilisation du gardien de but.

Rappel de l'Article 8 du Règlement du Challenge des Vétérans de la LRF, l'article ayant changé en 2026 par rapport à 2025 :

Article 8 – Saison 2026 :

Les équipes ne peuvent faire figurer sur la feuille de match que 16 joueurs, 5 remplaçants compris dont un gardien de but en tenue et qui ne pourra remplacer que le gardien de but, conformément aux articles 26 et 27 du Règlement Intérieur de la Ligue 2026.

Article 8 – Saison 2025 :

Les équipes ne peuvent faire figurer sur la feuille de match que 16 joueurs, 5 remplaçants compris conformément aux articles 26 et 27 du Règlement Intérieur de la Ligue 2025.

La Commission propose de garder le règlement identique à la Saison 2025, le gardien de but pouvant remplacer un jour de champ en cas de besoin.



3. Courriers

Date	Expéditeur	Objet	Décision
28 février 2026	ES PLATEAU CAILLOU	<i>Demande le retrait de son équipe en Vétérans + 36 ans.</i>	La Commission prend note.
04 mars 2026	ECOLE DE FOOT SAINT GILLES LES HAUTS	<i>Demande le retrait de son équipe en Vétérans + 36 ans.</i>	La Commission prend note.
05 mars 2026	FCV SAINT PHILIPPE	<i>Demande le retrait de son équipe en Vétérans + 42 ans.</i>	La Commission prend note.

Le président a clôturé la séance en remerciant les membres présents pour leur engagement et leur participation active.

La séance est levée.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue Réunionnaise de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 51 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football 2026.

Le Président de La Commission

Jean Albert ROLLIN

Le Vice-Président

René Michel VIRASSAMY